

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MAI 2012

Le mardi 15 mai 2012 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 10 mai 2012.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusé : Néant

Secrétaire : Mme PIOT Marylène.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

#### **1 – FRAIS DE SCOLARITE EN CLIS**

Monsieur le maire présente aux élus un courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 26 avril 2012 demandant à la commune de procéder au versement d'une somme de 1 000 € correspondant aux frais de scolarité de l'enfant Fraigneau Kévin domicilié à Fressines et scolarisé dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) pour les années 2008 et 2009.

La commune a été sollicitée par des écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des élèves domiciliés à Fressines pour participer à leurs frais de scolarité. Mais considérant que les structures d'accueil pour ces enfants existent sur la commune, les élus ont toujours refusé ces participations.

La commune n'ayant pas de moyens d'accueil adaptés pour les enfants en CLIS sur son territoire, le conseil municipal accepte de verser à l'établissement demandeur, l'école Notre-Dame Saint-Joseph à Niort, la somme de 1 000 € couvrant les dépenses de l'élève pour les années 2008 et 2009.

#### **2 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget 2012 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Les conseillers après délibération votent en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes et décident d'un virement de crédits, comme mentionné ci-dessous :

##### **Fonctionnement**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	022	- 1 669,00 €	
Virement à la section d'investissement	023	1 669,00 €	

##### **Investissement**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Virement de la section fonctionnemet	021		1 669,00 €
Autres bâtiments publics (cab. méd.)	21318 - 25	1 058,00 €	
Réseaux de voirie (Thibauderie)	2151 - 20	611,00 €	

### **3 – DEVIS POUR CORRECTION ACOUSTIQUE A LA SALLE DES FETES**

Monsieur le maire a consulté plusieurs professionnels pour apporter une solution au problème d'acoustique de la salle des fêtes.

Différents procédés ont été présentés plus ou moins adaptables aux configurations de la salle.

Il est proposé aux élus un système de panneaux « pièges à son » en bois aggloméré, traités anti- feu M1, d'une dimension de 2,50/0,60 m. Les besoins sont de 54 m<sup>2</sup> de panneaux pour la salle des fêtes au prix unitaire de 98,10 € HT, soit un coût de 6 335,00 € TTC, hors montage qui serait fait par la régie municipale.

Les conseillers précisent les points suivants : Avec ce système le problème de l'acoustique est diminué mais celui du chauffage n'est pas pris en compte. Un traitement simultané serait moins onéreux que de séparer ces deux opérations. Cependant, la première motivation était le bruit et le budget ne permet pas de réaliser tous les travaux cette année.

Après délibération, les élus décident par 12 voix pour et 2 abstentions de réaliser les travaux sur les murs de la salle des fêtes uniquement cette année et de reporter le traitement du plafond et des murs de la cantine et de la garderie ultérieurement.

### **4 – LE POINT SUR LA REFLEXION DES TRAVAUX DE LA MAIRIE 2<sup>ème</sup> PHASE**

Monsieur le maire présente aux conseillers la proposition d'aménagement et le chiffrage faits par la commission de travail sur le projet de la mairie 2<sup>ème</sup> phase qui consiste en la réhabilitation des anciens ateliers de mécanique en salles de réunion. Le coût des travaux est estimé à 174 800 € HT. Les honoraires de l'architecte représentent environ 8% du coût HT des travaux soit 14 000 €. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de lancer une consultation auprès de plusieurs architectes ou maîtres d'oeuvre, par procédure simplifiée. Monsieur le maire est chargé de solliciter par courrier ces professionnels en précisant les critères de sélection fixés à 40 % pour les références et l'engagement d'une restitution de l'avant projet définitif au 12 octobre 2012 et 60 % pour les honoraires en fonction des prestations demandées.

### **5 – DEVIS POUR TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le maire informe les élus que plusieurs demandes de devis pour le transport lors des sorties des élèves de l'école Pierre Moinot sont parvenues en mairie.

Un accord de principe a été donné aux devis du SITS pour les sorties prévues les 10 et 15 mai 2012 pour les montants suivants : 92,08 € + 131,73 € +148,20 €.

Pour les sorties du 11 juin et du 14 juin les devis de la CASA (320 € et 140 €) et du SITS (184,16€ et 79,04 €) sont présentés au conseil municipal qui opte pour les propositions du SITS. Le devis du SITS de 39,09 € pour la sortie du 4 juin est aussi accepté.

### **6 – LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le maire précise au conseil municipal que la ligne de trésorerie attribuée par DEXIA est arrivée à échéance, le renouvellement n'étant plus possible, il a sollicité plusieurs autres organismes bancaires. Deux propositions sont parvenues en mairie dont les conditions sont les suivantes :

	<b>CAISSE EPARGNE</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
MONTANT	50 000,00 €	50 000,00 €
DUREE	12 mois	12 mois
TAUX	Euribor 1 semaine (0,317 % le 10/05) +marge de 1,5% soit 1,817% le10/05	Index T4M (0,3475 en avril) Taux moyen mensuel du marché majoré de 1,7% soit 2,0475% pour avril
INTERETS	Payables chaque mois ou trimestre civil	Payables au terme de chaque trimestre civil

FRAIS DE MISE A DISPOSITION	néant	gratuit si virement ordinaire au trésorier 12,95 € si virement spécifique de trésorerie
FRAIS DE DOSSIER	250,00 €	0,15 % du montant avec un minimum de 150 € (50 000 x 0,15% = 75 €)
COMMISSION D'ENGAGEMENT	néant	0,30 % du montant (50 000 x 0,30% = 150 €)
COMMISSION DE NON UTILISATION	0,30 % de la différence entre le montant de la ligne trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts	néant
TIRAGE	Pas de montant minimum	La totalité ou par tranches de 10 % minimum

Après délibération le conseil municipal opte pour la proposition de la caisse d'épargne et charge Monsieur le maire de signer la convention.

## **7 – DEMANDE DE REVISION PRIME DU PERSONNEL**

Monsieur le maire informe les conseillers d'une demande de révision de la prime mensuelle (IAT ou IEMP) de plusieurs agents qui n'ont pas bénéficié au 1<sup>er</sup> janvier dernier d'une revalorisation des indices et on vu leur salaire diminué en raison des différentes hausses de cotisations.

Il est proposé de lisser la perte depuis janvier sur les 7 mois restant de l'année.

Après discussion, les élus souhaitent que cette question soit revue lors de la prochaine réunion en tenant compte du rattrapage depuis janvier sur un mois et d'un calcul de la prime mise à jour pour les mois suivants.

## **8 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE**

Monsieur le maire présente un projet de division de la parcelle ZE 59 située au lieu-dit Tressauves, pour lequel le raccordement eau est à la charge du pétitionnaire et le raccordement électrique nécessite une extension le long de la rue du Haut-Moulay d'un coût de 7 674,13 € TTC dont 1 154,97 € sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et la prise en charge de la part communale, sachant que la PVR n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, mais que la taxe d'aménagement qui découle de l'autorisation de construire couvrira les frais engagés par la commune.

## **9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information :

.· L'entreprise SEDI fait deux propositions pour le feu d'artifice du 14 juillet : 1<sup>ère</sup> formule « show n°4 » pour 1 689 € TTC et 2<sup>ème</sup> formule « show n°3 » pour 1 627 € TTC. Le conseil municipal opte pour le devis de 1 627 € TTC.

.· M. Fouché a rencontré un représentant de la société Média Plus Communication qui gère le panneau d'affichage situé sur le parking de l'école. Celui-ci d'une dimension de 130/90 cm est implanté depuis 8 ans, il est proposé de le remplacer par un modèle plus grand de 187/130 cm. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition. Les professionnels seront contactés à l'automne.

### Voirie/bâtiments :

.· Monsieur Fournier a participé au comptage des voies communales avec un agent du pôle territorial de Brioux. Le retour de ce travail sera effectif dans un mois pour correction avant situation définitive.

.· Le muret de sortie de l'eau du lavoir de Sorigné, s'écroule. Il a été endommagé par les écoulements d'eau et les racines d'arbres. Un balisage de sécurité a été mis en place en attendant une météo propice pour débiter les travaux.

- .· Les travaux de peinture dans la cuisine de la salle des fêtes seront bientôt terminés.
- .· Le panneau de bois de la structure dauphin de la cour d'école doit être changé, un devis sera demandé au fournisseur.

#### Ecole :

- .· Une prochaine réunion de la commission est programmée le jeudi 24 mai à 20h30.
- .· La directrice de l'école n'a pas accès à la messagerie électronique dans son bureau. Monsieur le maire ira voir sur place.

#### M. Chaigneau

- .· Il est présenté aux élus le projet de planning des permanences aux bureaux de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin. Un exemplaire sera transmis à chacun après correction.
- .· Monsieur Chaigneau a rencontré un technicien de SEOLIS qui propose le changement du compteur et du contrat de la salle des fêtes. Ce contrat dit « contrat bleu + » va être supprimé car il n'est plus adapté. Avant toute décision, Monsieur le maire demande à ce que soient fournis les différents coûts actuels et à venir pour l'abonnement et la consommation électrique de la salle des fêtes.

### **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- .· Monsieur le maire informe les élus que du matériel (table et chaise avec repose pied) adapté a été commandé à la CAMIF, pour un montant de 232 € TTC, pour une élève qui souffre d'une perte de tonicité. Il sera installé dans la classe dès réception.
- .· Les élus sont invités à participer à la fête du jeu, organisée le 26 mai 2012 à Celles/Belle par la structure Vit'anim de la communauté cantonale. Les volontaires pour tenir un stand doivent contacter la communauté cantonale.
- .· Il est demandé aux déléguées communales auprès du SITS de préciser qu'il convient d'aviser le maire par courrier de toute modification concernant les arrêts de bus (arrêt Bougouin), plutôt que de recevoir un simple fax avec la modification des horaires.
- .· Les usagers de la route de Fressines à la Chesnaye ne respectent pas tous le stop dernièrement mis en place.
- .· Monsieur le maire invite les conseillers à participer aux réunions suivantes :  
Réunion le 30 mai à 18h à la salle des fêtes pour la présentation des aménagements de sécurité possibles pour les RD 5 et 7 avec les élus de La Crèche et Sainte-Néomaye.  
Réunion du Conseil communautaire à la salle des fêtes de Fressines le 29 mai à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30